

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant formalisation de l'acceptation du Compte Financier Unique

Rapporteur David GIROULT

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 de la Commune de Sourdeval ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe du Lotissement des Boutons d'Or et le Compte administratif du Lotissement du 11 novembre ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la Présidence de David GIROULT ;

Considérant les CFU présentés et le compte administratif résumés comme suit par le président de séance :

Concernant la Commune de Sourdeval

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 132 606.24 €
	RECETTES	3 555 699.58 €
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 202 702.40 €
	RECETTES	1 166 581.89 €

Concernant le lotissement des boutons d'or

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€

Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20260721-2026-07-14-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Concernant le lotissement du 11 novembre

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Président de séance David GIROULT approuve les CFU 2025 de la commune de Sourdeval ainsi que du lotissement des Boutons d'Or et le Compte Administratif du Lotissement du 11 novembre à l'unanimité des personnes autorisées à voter, soit 23 votants (Monsieur le Maire étant détenteur d'un pouvoir).

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY

Le Maire,
Adrien JEHENNE

